



Le processus co-construction de la gouvernance de Cigéo

Anccli

- 1. Co-construire un scénario de gouvernance à proposer à la DAC : livrer le dispositif de gouvernance de Cigéo et son programme de travail jusqu'à la période de surveillance**
- 2. Enclencher dès à présent ce principe de gouvernance en concernant les conditions de mise en œuvre de la phase industrielle pilote**

**Phase 0: Présenter et ajuster le dispositif, et identifier les acteurs à associer .
*décembre 2016 – octobre 2017***

Qui ? les parties prenantes les plus concernées

***→ Elargissement du périmètre : concertation sur la PHASE INDUSTRIELLE
PILOTE dès à présent***

**Phase 1 : Alimenter la proposition de PDE, identifier les principes de la
gouvernance de Cigéo, et concevoir des scénarios. *novembre 2017
– mars 2018***

Qui ? Les concernés +

**Phase 2 : Enrichir et préciser les scénarios pour proposer un dispositif de
gouvernance dans la DAC. *mars 2018- fin 2018***

Qui ? Public élargi (large représentation de la société civile)

Objectif original : Alimenter la proposition de PDE, identifier les principes de la gouvernance de Cigéo, et concevoir des scénarios.

1^{er} semestre 2018

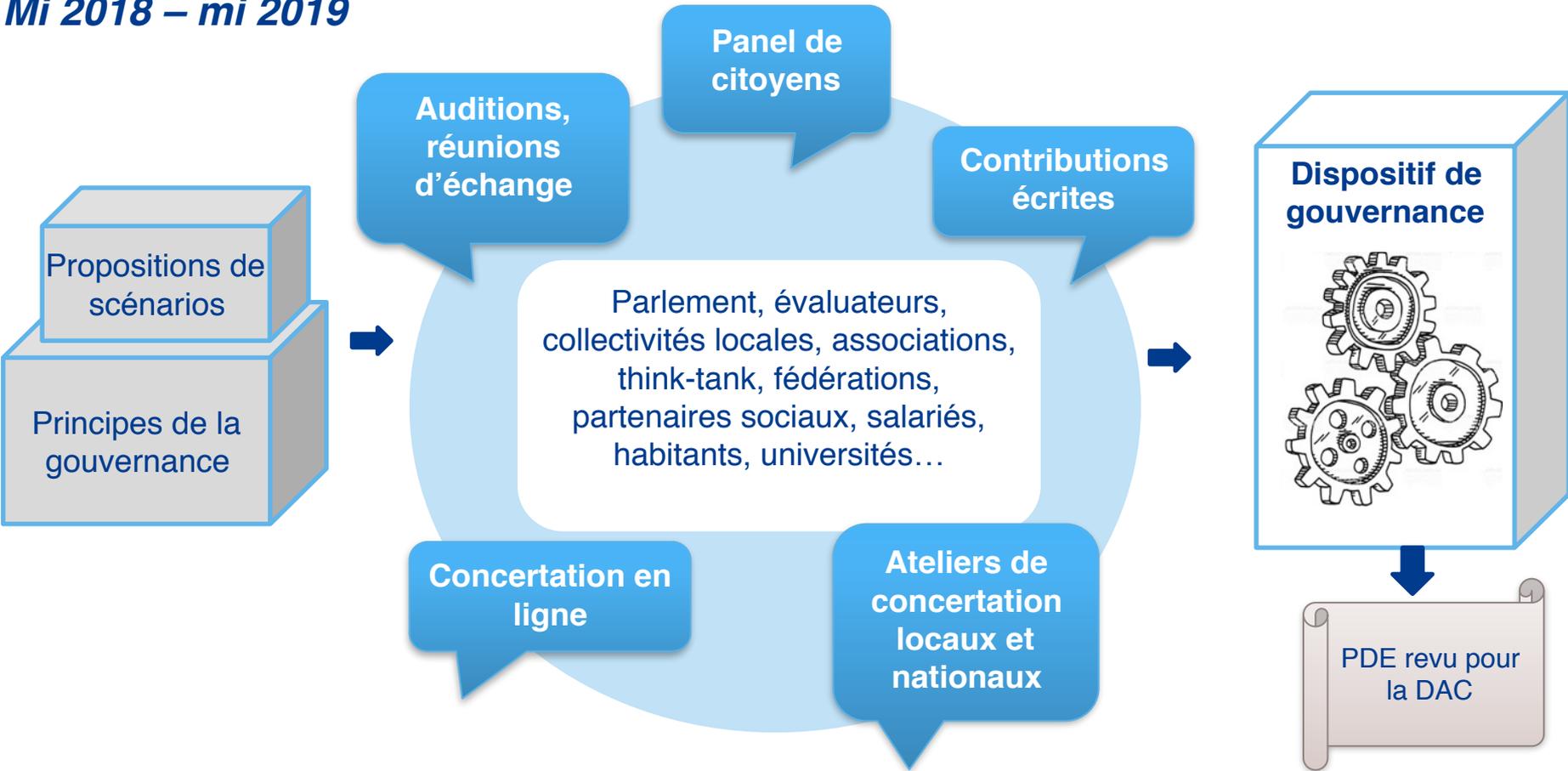


Nouvel objectif : Alimenter la proposition de PDE, identifier les principes de la gouvernance de Cigéo, et concevoir des scénarios **et compléter et ajuster la proposition de déroulé de phase industrielle pilote**

1^{er} semestre 2018

Enrichir et préciser les scénarios pour proposer un dispositif de gouvernance dans la DAC et **une phase industrielle pilote concertée.**

Mi 2018 – mi 2019



Réversibilité / Gouvernance

Principes : pérennité, participation, pluralisme, permanence

Le périmètre : pas seulement le *comment* mais aussi le *quoi*

- ◆ Dépasse l'Andra seule
 - ◆ Dès l'amont de la Phipil
 - ◆ Un périmètre évolutif
 - ◆ Importance de traiter aussi de la gouvernance en surveillance / post-fermeture
- à Quel périmètre ? Quid du cadre législatif ?

Nécessité d'une instance autonome et indépendante, avec des droits et des devoirs définis : → **charte ? Statut ?**

- ◆ Rôle à minima consultatif
- ◆ Contre-expertise
- ◆ En échange avec les différentes instances nationales et locales
- ◆ Composition : large diversité de représentants nationaux et locaux, dont société civile, dont collège « jeunes »

Gouvernance : Chapitre 1 du PDE

Reconnaissance du rôle des Cli / rôle majeur du Clis :

à Quelle articulation entre les Cli, Anccli, et Clis ? Selon les types de décision ?

Garantir la transparence

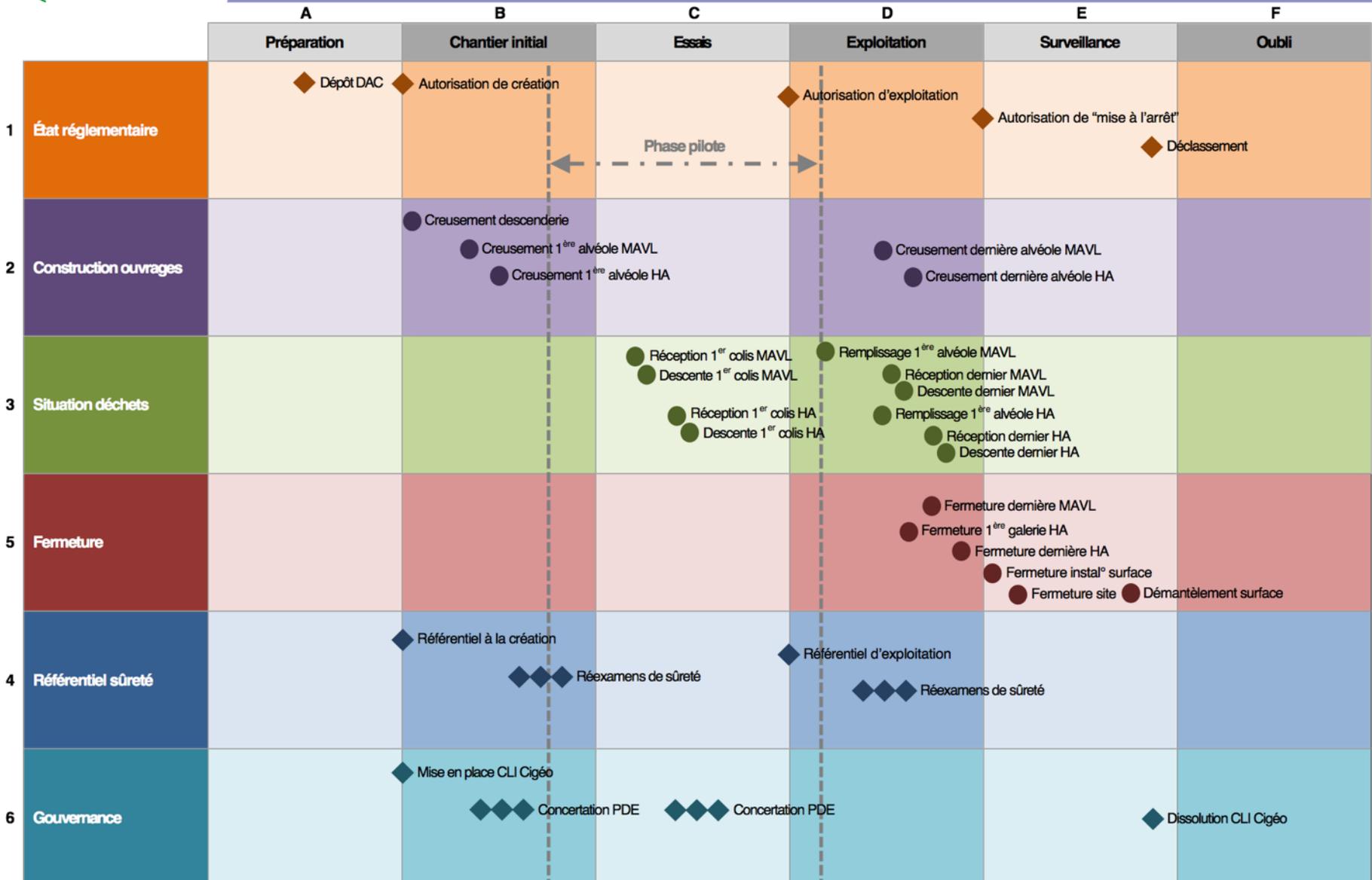
- ◆◆ Reddition de compte
 - ◆◆ Accès au données (open data...)
 - ◆◆ Concertation sur le programme d'observation, monitoring
- à Qui garantie le processus de transparence ?

Garantir les acquis issus de la gouvernance

Prendre en compte et analyser les incertitudes

Domaines d'actions et type de décisions concernées par la gouvernance

- ◆ Evaluation technique et financière de l'installation (rapports autorités, producteur, Andra...)
- ◆ Prise en compte des incertitudes
- ◆ Inventaire
- ◆ Suivi du comportement de l'installation
- ◆ Suivi des incidents
- ◆ Récupérabilité
- ◆ Protection de la santé et environnement
- ◆ Impact socio-économique de Cigéo sur le territoire
- ◆ Phipil :
 - Définition et critères d'évaluation et de validation
 - Autorisation d'exploitation (fin Phipil)
- ◆ Exploitation :
 - Inventaire et filières
 - Remplissage des alvéoles
 - Nouvelle étape de creusement
- ◆ Fermeture et post-fermeture
 - Fermeture des alvéoles, des galeries
 - Gouvernance de la phase de fermeture et post-fermeture



Avant le début de la Phipil :

- ◆ Elaboration du cahier des charges : Qu'est ce qu'on en attend ? Que veut-on montrer ? Qu'est-ce qu'on y fait ? Combien de temps pour avoir le recul nécessaire ? Représentativité des essais prévus : nature des déchets, retrait après une courte période par rapport à un retrait après un siècle, retrait avant ou après scellement de l'alvéole/galerie ?
 - Comment est-elle définie (période temporelle ou phase à part) ?
 - Processus de décision de l'introduction de déchets (sur site en surface et en profondeur) ?
 - Comment on en sortira ? Quel processus de décision ? Interruption du chantier pendant le processus de décision ou continuité ?

Pendant la Phipil :

- ◆ Les résultats sont-ils conformes à l'attendu ?
- ◆ A-t-on besoin de plus de temps ?

Fin de la Phipil : [à ne pas mettre au même niveau que avant/pendant/après]

- ◆ Validation des résultats des démonstrateurs (alvéoles, scellement, coupure hydraulique)
- ◆ A-t-on besoin d'essais complémentaires ?

Après la Phipil :

- ◆ Si changement d'inventaire : une nouvelle Phipil partielle est-elle nécessaire ?

Propositions

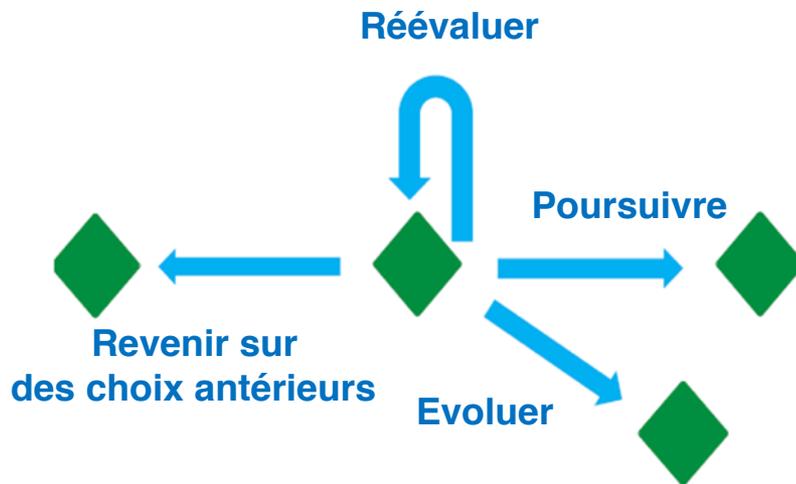
- ◆◆ Atelier 1 en mai : périmètre et scénarios de la gouvernance de Cigéo
- ◆◆ Atelier 2 en juin : déroulée de la phase industrielle pilote
- ◆◆ Atelier de mise en commun en mai avec les autres acteurs concernés



ANNEXES

Un constat simple : l'exploitation de Cigéo étant prévue de 2030 jusqu'en 2150, il sera conduit par 4 générations

Principe : ne pas enfermer les générations futures dans les choix que nous ferions à la conception et aux phases initiales

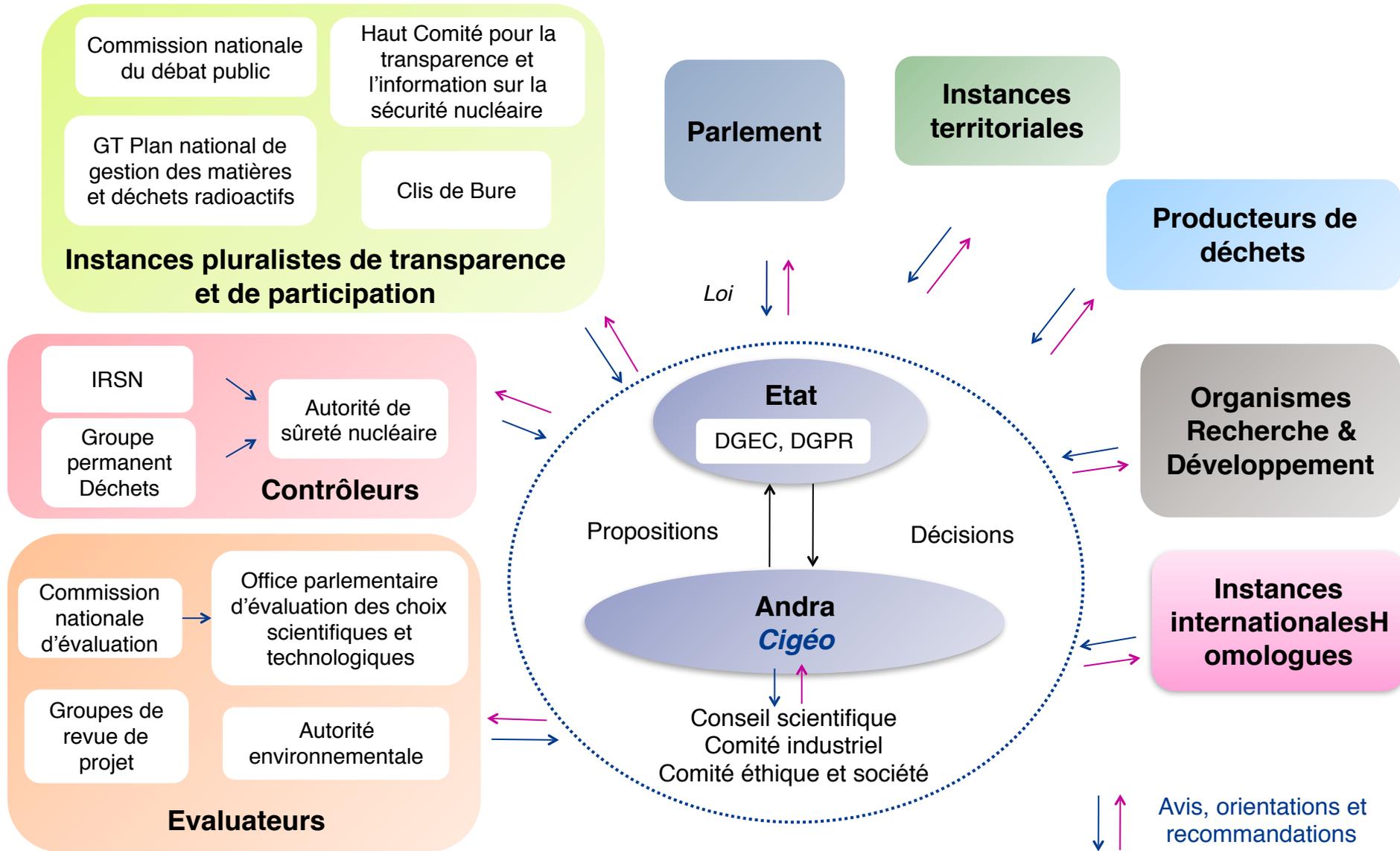


Ce principe est validé par la loi du 25 juillet 2016 qui donne une définition de la réversibilité :

« La réversibilité est la capacité, pour les générations successives, soit de poursuivre la construction puis l'exploitation des tranches successives d'un stockage, soit de réévaluer les choix définis antérieurement et de faire évoluer les solutions de gestion »

La loi du 25 juillet 2016 énonce :

« [...] afin de **garantir la participation des citoyens tout au long de la vie d'une installation de stockage en couche géologique profonde**, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs **élabore et met à jour, tous les cinq ans, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes et le public, un plan directeur de l'exploitation ... »**



La gouvernance actuelle est riche, mais

- ◆ implique essentiellement des instances institutionnelles étatiques
- ◆ ne répond pas aux exigences de la loi et à la volonté de l'Andra d'impliquer plus largement la société civile dans la durée

→ **Objectif: proposer un scénario de gouvernance co-construit avec les parties prenantes dans la Demande d'autorisation de création de Cigéo, joint au Plan directeur d'exploitation ?**



Le plan directeur pour l'exploitation de Cigéo

L'outil de la gouvernance

Le PDE présente

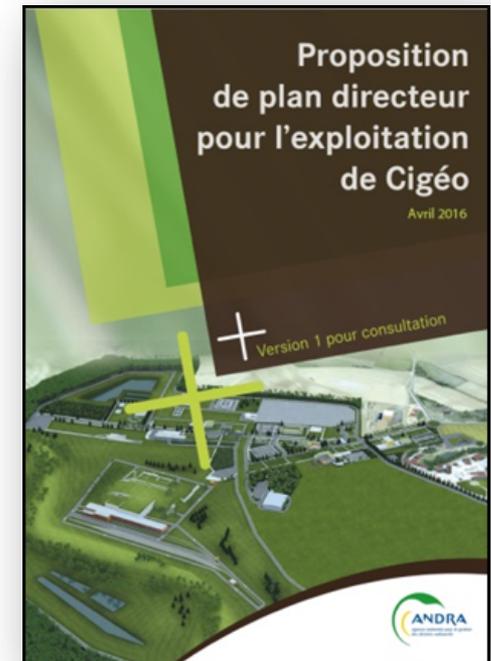
◆ le déroulement de référence de Cigéo

- Inventaire des déchets à stocker ;
- Principales étapes de sa construction ;
- Principales étapes de son exploitation ;

◆ les possibilités offertes dans le cadre de la réversibilité.

Les objectifs :

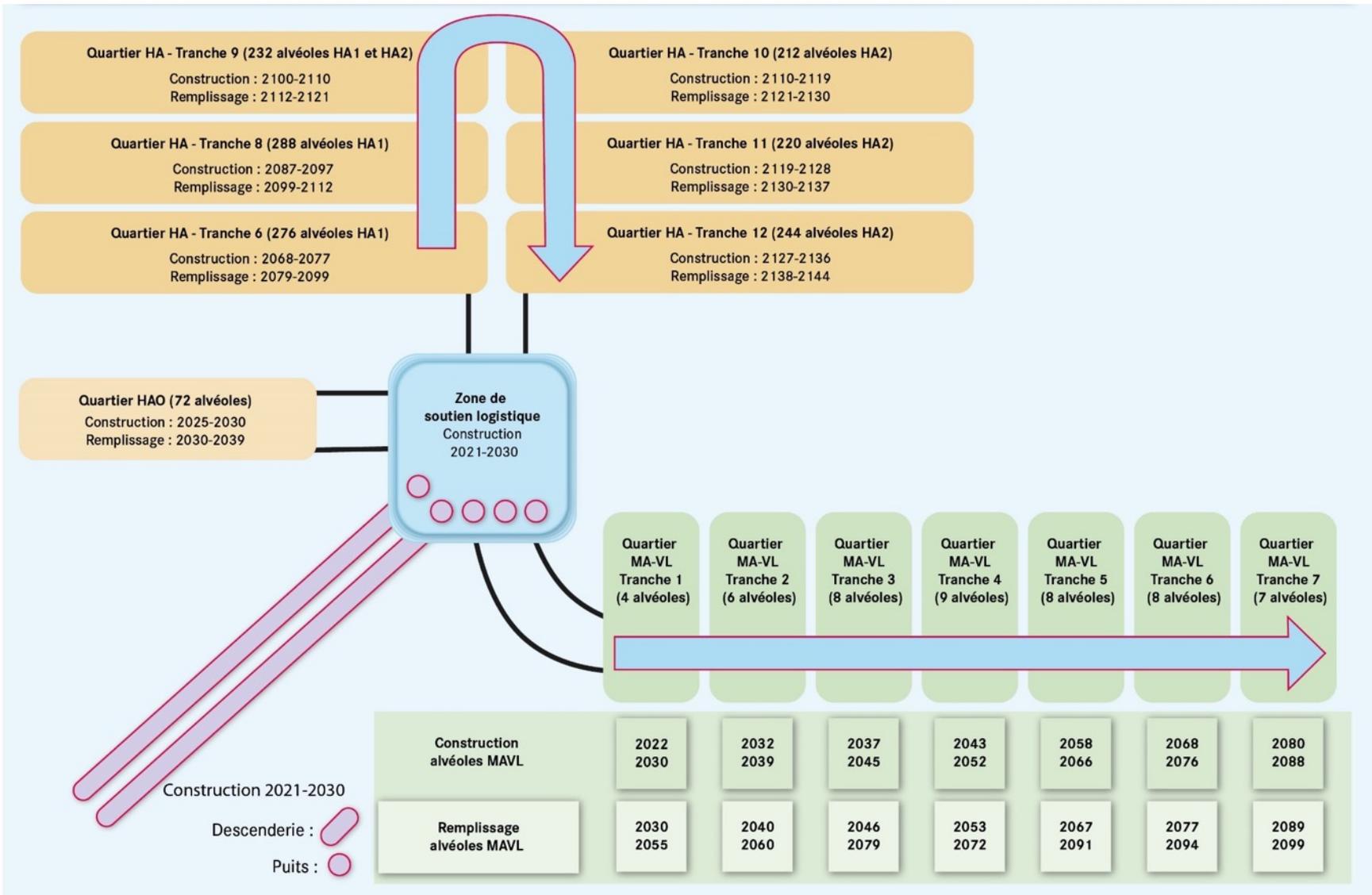
- ◆ remettre en perspective la vie du projet tout au long de son exploitation et au-delà à travers ses différents jalons
- ◆ donner à voir aux générations futures les décisions qu'ils auront prises / pourront prendre

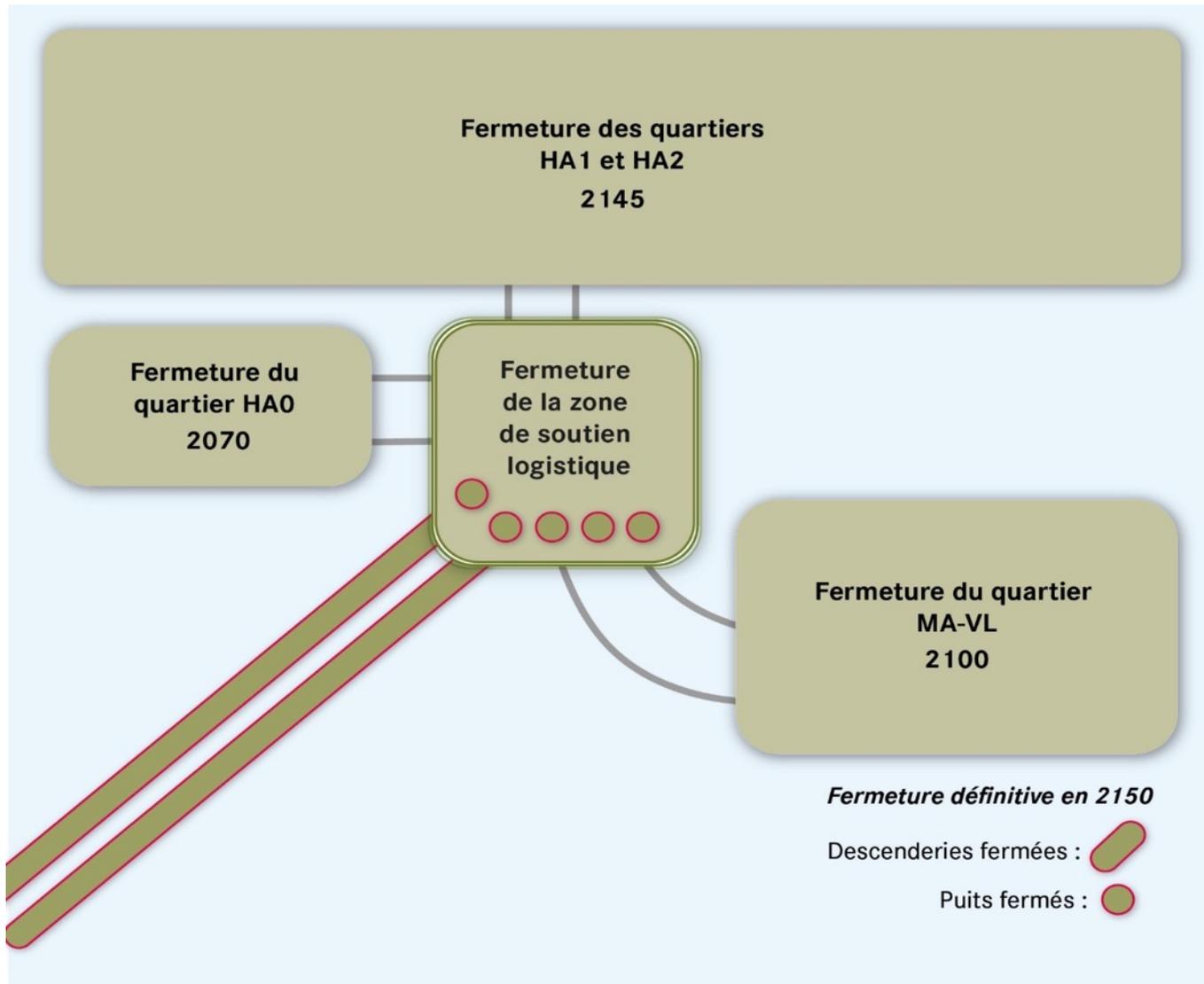


→ Le PDE est le « mode d'emploi » de l'installation proposé aux générations actuelles et futures. Il sera remis avec la DAC

L'inventaire pris en compte pour les études de conception de Cigéo

- ◆◆ fondé sur le scénario industriel d'exploitation défini par AREVA, CEA et EDF en accord avec leurs tutelles et les orientations de la programmation énergétique
- ◆◆ type de déchets :
 - déjà produits et déchets à produire par:
 - les installations existantes
 - les installations dont la création a été autorisée (EPR, Jules Horowitz, ITER; RES)
 - 73 600 m³ de déchets MA-VL
 - 10 100 m³ de déchets HA
- ◆◆ la totalité des combustibles est supposée traitée
- ◆◆ durée de vie des installations
 - 50 ans en moyenne de durée de fonctionnement des réacteurs du parc électronucléaire
 - par convention une durée de vie adaptée à celle des réacteurs pour les installations du cycle du combustible
 - 50 ans pour les installations de recherches, 20 ans pour ITER

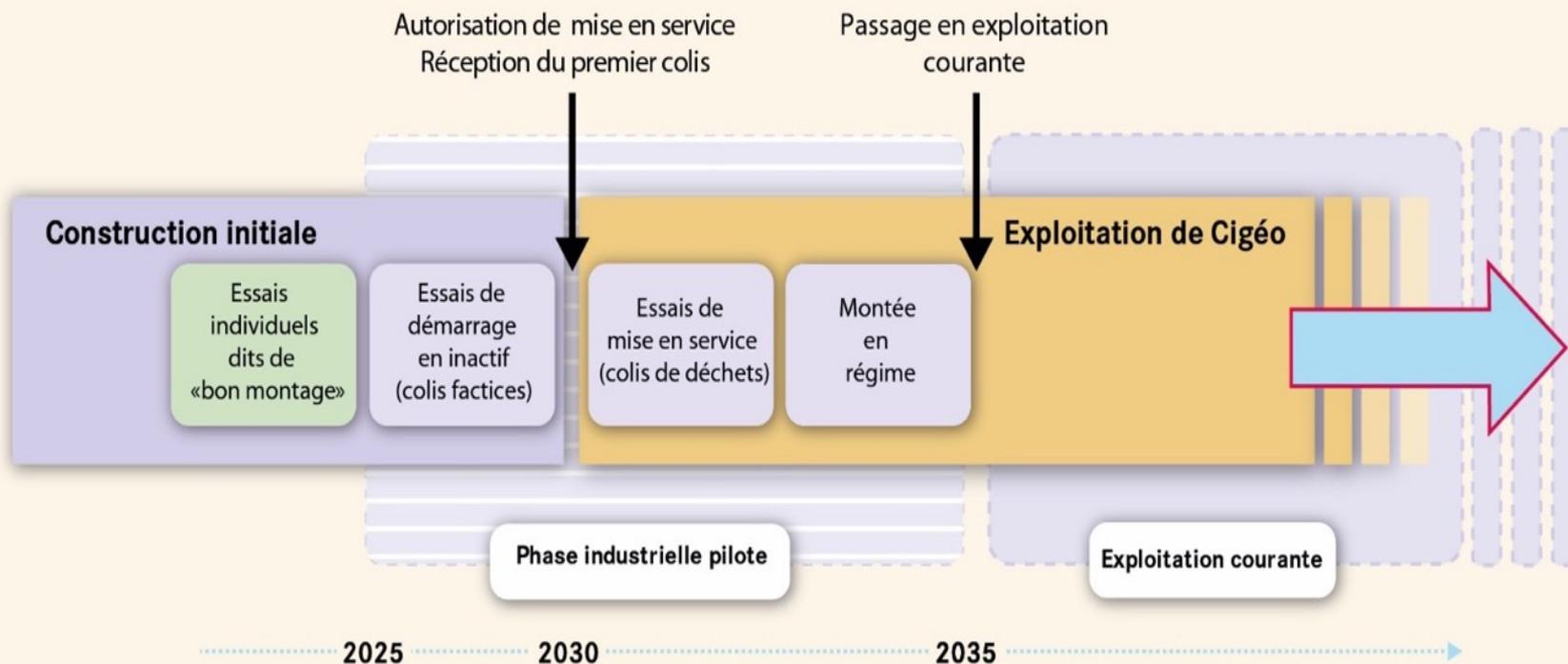




La Phipil est une période temporelle du projet Cigéo

◆ Elle comporte

- une phase d'essai de démarrage en inactif avant une mise la service partielle
- une phase de montée en régime progressive du stockage de colis de déchets



Les objectifs de la phase industrielle pilote définis par le Conseil d'administration de l'Andra portent sur :

- ◆ la maîtrise des risques dans les conditions d'exploitation
- ◆ les performances des équipements industriels
- ◆ la capacité à retirer des colis de déchets de leur alvéole de stockage
- ◆ la capacité à surveiller les ouvrages de stockage
- ◆ la capacité à obturer et à sceller les alvéoles et galeries
- ◆ des essais pour tester des pistes d'optimisation technico-économique

La Phipil doit permettre de remplir les objectifs fixés par le CA de l'Andra:

- ◆ la maîtrise des risques dans les conditions d'exploitation
- ◆ les performances des équipements industriels
- ◆ la capacité à retirer des colis de déchets de leur alvéole de stockage
- ◆ la capacité à surveiller les ouvrages de stockage
- ◆ la capacité à obturer et à sceller les alvéoles et galeries
- ◆ des essais pour tester des pistes d'optimisation technico-économique

Le contenu technique de la Phipil est en cours de consolidation.

Ce sera une période d'échanges renforcés avec les autorités et les parties prenantes (2025-2035).

- ◆ Les livrables à produire et les processus de contrôle restent à définir

Sa durée sera jalonnée de décisions (essais, mise en service, travaux, loi pour le passage en exploitation courante)

- ◆ La gouvernance de la PHIPIL est un des enjeux dont les parties prenantes se sont spontanément emparées (Remarque FNE au PNGMDR)